

Délibération n° 35

Conseil municipal du 2 juillet 2010

Actions de solidarité internationale – Soutien aux projets – Subventions – Conventions- Approbation

*Mme DANIEL, Adjointe,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

Dans le cadre de sa politique de coopération internationale, la Ville de Nantes soutient les initiatives citoyennes et associatives qui visent à favoriser les échanges internationaux avec ses villes jumelles et partenaires. Ces échanges peuvent être culturels, économiques, scolaires et universitaires autant qu'associatifs et sportifs.

Elle apporte également tout son appui aux actions de solidarité, qu'il s'agisse d'actions ponctuelles ou de programmes d'aide au développement, sur la base de conventions ou d'accords de partenariat.

Les subventions de fonctionnement et les aides à caractère exceptionnel que nous soumettons aujourd'hui à votre approbation répondent à cette double préoccupation.

Il est ainsi proposé, conformément au tableau joint en annexe 1 :

- au titre du soutien aux programmes de coopération décentralisée, de soutenir plusieurs actions menées par les partenaires associatifs nantais, pour un montant total de 3 500 € au titre des subventions d'investissement.

La dépense sera imputée au chapitre 65, programme 35A, fonction 048.

- au titre du soutien aux programmes de coopération décentralisée, de soutenir plusieurs actions menées par les partenaires associatifs nantais, pour un montant total de 2 100 €. au titre des subventions exceptionnelles.

La dépense sera imputée au chapitre 65, programme 35C, fonction 048.

- au titre de la solidarité, de soutenir plusieurs programmes d'aide au développement initiés par les partenaires associatifs nantais et d'attribuer des aides pour des échanges à caractère humanitaire, pour un montant total de 17 400 € (soit 6 500 €. au titre des subventions exceptionnelles + 10 900 € au titre des subventions de fonctionnement).

La dépense sera imputée au chapitre 65, programme 35D, fonction 048.

2 - Convention à conclure avec l'association «Pays de la Loire Cameroun» dans le cadre du Pacte d'Amitié Nantes Dschang

Les villes de Nantes et de Dschang ont consacré solennellement les relations existant depuis plusieurs années dans un Pacte d'Amitié et de Coopération en date du 30 septembre 2002.

Chaque programme, développé par l'association Pays de Loire Cameroun au titre de la coopération, fait depuis l'objet d'une convention spécifique détaillant l'utilisation des fonds prévus pour l'action en question. Deux axes sont ainsi déclinés dans la poursuite des engagements des années précédentes : le programme de tourisme culturel (la Route des Chefferies) et le programme de développement urbain autour du lac municipal de Dschang.

2.1 - Convention «développement culturel – route des Chefferies» (annexe 2)

Le programme de développement durable par le Tourisme engagé par les deux villes se concrétise sous la forme d'un programme d'aménagement touristique et culturel appelé Route des Chefferies. Il consiste en la création d'un Musée des Civilisations des hautes terres et la mise en valeur du patrimoine Bamiléké par la reconnaissance d'un circuit culturel qui sillonne cette région camerounaise.

La convention ci-jointe définit les actions mises en œuvre par l'association pour la poursuite de cette coopération en lien avec la Ville de Dschang et cible particulièrement un travail de renforcement des structures touristiques locales et un appui aux opérateurs économiques locaux.

En particulier, le soutien de la Ville de Nantes au titre de l'année 2010 a pour objet :

- la finalisation de l'exposition permanente du musée des civilisations de Dschang, en vue de son ouverture prévue en fin d'année 2010,
- la poursuite du renforcement des structures touristiques locales, et notamment la première phase de la construction du futur centre artisanal,
- la mise en place d'actions de communication et d'éducation au développement à Nantes.

L'association Pays de Loire Cameroun poursuivra la réalisation de ce projet. Le montant de la contribution de la Ville de Nantes pour l'année 2010 est fixé pour ce dossier à 78 500 € qui seront prélevés sur le crédit inscrit chapitre 65, programme 35C, fonction 048. Ce dossier fera l'objet d'une demande de cofinancement dans le cadre du Contrat de plan Etat-région pour l'année 2010.

2.2 - Convention «Développement urbain» (annexe 3)

Le Volet Développement urbain attaché à la coopération Nantes-Dschang contribue au renforcement du cadre institutionnel de la Ville de Dschang par la restructuration des services techniques.

Dans le cadre du programme triennal 2007-2009, des infrastructures d'eau et d'assainissement y ont été réalisées et l'organisation de la municipalité et de la société civile pour les gérer a été engagée.

Dans l'attente de la définition d'un éventuel programme triennal de la coopération Nantes-Dschang, il est proposé de soutenir cette organisation afin de pérenniser les infrastructures et services récemment créés.

Ainsi, le soutien de la Ville de Nantes proposé au programme de développement urbain de la Ville de Dschang a pour objets :

- le renforcement des compétences municipales de Dschang dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement ;
- la pérennisation du fonctionnement des installations réalisées à Dschang ;
- le suivi / évaluation des actions réalisées et l'élaboration conjointe d'un programme complémentaire pouvant intégrer la poursuite de l'organisation du service et la réalisation d'infrastructures.

Ces objets sont précisés dans le corps de la convention ci-jointe.

L'association Pays de Loire Cameroun poursuivra la réalisation de ce projet.

Le montant de la contribution de la Ville de Nantes pour l'année 2010 est fixé pour ce dossier à 23 500 € qui seront prélevés sur le crédit inscrit chapitre 65, programme 35C, fonction 048, sous réserve du versement par Nantes Métropole d'une subvention au titre du fonds de solidarité eau / assainissement à hauteur de 20 000 €.

Le Conseil délibère et, par 56 voix pour et 8 abstentions,

1. approuve le versement de subventions en faveur des associations au titre du soutien aux programmes de coopération décentralisée et au titre de l'investissement pour un montant de 3 500 € conformément au tableau joint,
2. approuve le versement de subventions en faveur des associations au titre du soutien aux programmes de coopération décentralisée et au titre de la solidarité pour un montant de 19 500 € conformément au tableau joint,
3. approuve les termes des deux conventions à conclure au titre de l'année 2010 avec l'association Pays de Loire Cameroun, dans le cadre du pacte d'amitié Nantes-Dschang :
 - en ce qui concerne le soutien au programme de développement culturel de la route des Chefferies,
 - en ce qui concerne le soutien au développement urbain de Dschang,autorise le versement des subventions correspondantes pour 2010, soit 78 500 € pour la première convention et 23 500 € pour la seconde (sous réserve du versement par Nantes Métropole d'une subvention au titre du fonds de solidarité eau / assainissement à hauteur de 20 000 €).
4. autorise M. le Député-Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 2 juillet 2010

Jean-Marc AYRAULT

Député-Maire

Le Député-Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et affichée le 8 juillet 2010

Jean-Marc AYRAULT